

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 1015

présenté par
M. Verny

ARTICLE 4

Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« 6° Ne pas avoir exprimé récemment une volonté d’isolement ou de retrait social. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un désir de mort peut dissimuler une volonté d’échapper à la solitude. Cet amendement rend nécessaire d’identifier cette cause pour y répondre autrement.